

Berne, 14 septembre 2016

«Aspects de la pédagogie spécialisée dans la formation des enseignantes et enseignants des classes ordinaires»

Recommandations de la Chambre des hautes écoles pédagogiques de swissuniversities

swissuniversities

swissuniversities

Effingerstrasse 15, Postfach
3000 Bern 1

www.swissuniversities.ch

Aspects de la pédagogie spécialisée dans la formation des enseignantes et enseignants des classes ordinaires

Recommandations de la Chambre des hautes écoles pédagogiques de swissuniversities adoptées le 14 septembre 2016 / approuvé par le Comité de la CDIP le 27 octobre 2016

Les présentes recommandations sont un des principaux résultats du projet « Aspects de la pédagogie spécialisée dans la formation des enseignantes et enseignants des classes ordinaires ». Le projet se fonde sur le mandat lancé par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) en 2012. Celle-ci a chargé la Chambre HEP de swissuniversities d'examiner si les aspects de la pédagogie spécialisée dans la formation des enseignantes et enseignants des classes ordinaires devaient être mis à jour vu que de nouvelles bases légales en matière de pédagogie spécialisée et qu'une disposition correspondante avaient été adoptées dans les règlements de reconnaissance¹. Les recommandations se fondent sur les principes de la scolarisation intégrative et visent à renforcer la coopération entre les institutions de formation des enseignant-e-s dans le domaine des compétences à acquérir par les enseignantes et enseignants afin que ceux-ci soient préparés à la scolarisation intégrative.

Avant que les recommandations soient présentées, quelques notions et concepts décisifs pour leur compréhension sont brièvement définis. Les définitions tiennent compte du fait que, du côté de la pédagogie générale, les connaissances sur les notions et les concepts en matière de pédagogie spécialisée ont progressé au cours de ces dernières années et décennies. On peut affirmer aujourd'hui qu'il y a eu un rapprochement entre la pédagogie générale et la pédagogie spécialisée.

Si le groupe de gestion du projet apprécie les recommandations sur la pédagogie spécialisée dans la formation générale des enseignantes et enseignants, élaborées par la Chambre HEP de swissuniversities en 2008, il suit quant à lui un autre chemin. Ainsi, il a par exemple renoncé à recommander un pourcentage concret pour la part des contenus en pédagogie spécialisée dans la formation. De l'avis du groupe de gestion du projet, la fixation de tels contingents ne rend qu'en apparence les recommandations plus contraignantes ou plus précises.

¹Règlement du 10 juin 1999 concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire, *art. 3bis, al. 3*, et règlement du 26 août 1999 concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants du degré secondaire I, *art. 5, al. 3*.

Berne, 14 septembre 2016

«Aspects de la pédagogie spécialisée dans la formation des enseignantes et enseignants des classes ordinaires»

Recommandations de la Chambre des hautes écoles pédagogiques de swissuniversities

Les recommandations présentent volontairement trois niveaux: les recommandations générales, les recommandations de compétences et les recommandations pour la mise en pratique.

Les recommandations générales formulent trois exigences en vue du renforcement des aspects de la pédagogie spécialisée dans la formation des enseignantes et enseignants des classes ordinaires. Tout d'abord, chaque institution de formation des enseignantes et enseignants doit décider comment elle souhaite aborder cette thématique (cf. recommandations générales, alinéa a), ce qui suppose une analyse approfondie impliquant l'ensemble des personnes concernées. Par ailleurs, il faut la prendre en compte, en plus des modules spécifiques, pendant toute la durée des études (voir recommandations générales, alinéa b). Enfin, une formation moderne tient non seulement compte de la perspective de chacun des enfants, mais procède également à des réflexions sur l'environnement et le système (cf. recommandations générales, alinéa c).

Dans un deuxième temps, les recommandations portent sur les compétences que les étudiantes et étudiants doivent acquérir au cours de leurs études. Celles-ci doivent répondre à l'exigence selon laquelle un enseignant ou une enseignante doit assumer l'entière responsabilité de ses élèves dès son premier jour d'enseignement. Ainsi les enseignantes et enseignants doivent disposer d'un ensemble de compétences en pédagogie spécialisée dès leur entrée en fonction (cf. recommandations de compétences). Le groupe de gestion du projet est conscient du fait que, dans ce domaine, l'expérience est une ressource essentielle.

Dans un troisième temps, la formation se focalise sur la mise en œuvre des compétences à acquérir en matière de pédagogie spécialisée. Pour garantir celle-ci, il faut exiger de la part des responsables de filières d'études que les conditions cadres nécessaires soient créées afin que cet objectif puisse être atteint (cf. recommandations pour la mise en pratique). Grâce à ces prescriptions claires et vérifiables, les objectifs du projet pourront être atteints plus facilement qu'à l'aide de données chiffrées. Parallèlement, les présentes recommandations garantissent des marges de manœuvre et des formes de réalisation individuelles aux institutions, ce qui peut s'avérer utile lors des échanges d'informations en vue du développement de la formation des enseignantes et enseignants.

1. Introduction

Afin de faciliter la compréhension des recommandations, les notions les plus importantes en matière de pédagogie intégrative (respectivement inclusive) sont brièvement expliquées ci-après. Les explications se fondent sur les bases légales de la Confédération et des cantons responsables de la pédagogie spécialisée et reflètent des aspects du débat scientifique actuel. Elles ne sont pas exhaustives.

Collaboration:

Dans le domaine de la pédagogie intégrative, les compétences en matière de collaboration entre les enseignantes et enseignants ordinaires et les enseignantes et enseignants spécialisés jouent un rôle essentiel. C'est ainsi que la sensibilisation au rôle des enseignantes et enseignants ordinaires et des enseignantes et enseignants spécialisés, les formes de collaboration et la connaissance des offres de soutien revêtent notamment une importance particulière.

Scolarisation intégrative:

Intégration à temps plein ou à temps partiel de l'enfant ou du jeune à besoins éducatifs particuliers* dans une classe de l'école ordinaire*

Berne, 14 septembre 2016

«Aspects de la pédagogie spécialisée dans la formation des enseignantes et enseignants des classes ordinaires»

Recommandations de la Chambre des hautes écoles pédagogiques de swissuniversities

- par l'usage des mesures de pédagogie spécialisée* offertes dans l'établissement scolaire, et/ou
- par l'attribution de mesures renforcées* sur la base de la procédure d'évaluation standardisée pour la détermination des besoins individuels*.

[*Cette définition correspond à la terminologie de la CDIP pour le domaine de la pédagogie spécialisée.]

Pédagogie inclusive:

Dans le discours scientifique, les expressions «inclusion», «scolarisation inclusive», «école inclusive» sont plus souvent utilisées. De même, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées utilise dans le texte original en anglais le terme «inclusion». La «scolarisation inclusive» est souvent considérée comme une vision vers laquelle la pédagogie spécialisée devrait tendre au sein du contexte scolaire).

Concernant l'interprétation de l'art. 24 (Education) de la Convention, la CDIP renvoie à la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (loi sur l'égalité pour les handicapés) et aux bases légales des cantons en matière de pédagogie spécialisée, selon lesquelles il convient de préférer les solutions intégratives aux solutions séparatives, dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de l'enfant ou du jeune concerné et en tenant compte de l'environnement et de l'organisation scolaires. La CDIP considère que les exigences de la Convention en matière d'éducation sont ainsi remplies. De plus, cette interprétation correspond à la jurisprudence du Tribunal fédéral suisse selon laquelle la scolarisation intégrative correspond, dans la pratique, à la scolarisation inclusive.

Pédagogie spécialisée:

La pédagogie spécialisée «s'efforce de faire en sorte que les personnes de tout âge ayant des besoins éducatifs particuliers, de quelque type et degré que ce soit, bénéficient d'une éducation et d'une formation adaptées aux besoins individuels et centrées sur l'individu, dispensées par du personnel spécialisé disposant d'une formation adéquate.» (CDIP 2007a:4). Dans le contexte de la scolarisation intégrative, la pédagogie spécialisée se charge de tâches spécifiques dans le contexte scolaire.

Hétérogénéité:

Afin de clarifier la notion d'«hétérogénéité», divers auteurs ont, au cours des dernières décennies, mis en évidence plusieurs catégories dans ce domaine (voir p. ex. Prengel 2006). L'hétérogénéité est souvent définie par des catégories comme le sexe/genre, les aptitudes (en particulier les aspects du handicap), la culture et l'appartenance sociale. Elle s'exprime dans la diversité des élèves. *La diversité, quant à elle, est présente dans tous les degrés et types scolaires.* La gestion de la diversité est une des tâches essentielles de la pédagogie générale et de la pédagogie spécialisée.

Diagnostic et soutien:

La planification professionnelle interdisciplinaire du soutien est une condition fondamentale de la réussite de l'intégration scolaire. Il s'agit là d'un processus continu. A cet égard, le diagnostic sert de cadre de référence à la planification et à la mise en œuvre des mesures de soutien qui doivent constamment faire l'objet d'une analyse et d'une réflexion. La logique du développement et des connaissances en didactique disciplinaire sont indispensables pour mener à bien le processus susmentionné. A l'intérieur de celui-ci, les enseignantes et enseignants spécialisés et les enseignantes et enseignants des classes ordinaires exercent des tâches spécifiques.

Dans le présent rapport, le terme de «diagnostic» est utilisé dans le sens de l'évaluation du développement actuel d'un enfant ou d'un adolescent. Il ne s'agit donc pas de l'identification d'une maladie après un «examen médical» même si, en Suisse romande et au Tessin, ce terme est souvent utilisé dans ce sens.

2. Recommandations générales

- a) Chaque institution de formation des enseignantes et enseignants dispose d'un concept lié à l'hétérogénéité (apprentissage, performances scolaires, comportement...) qui prend en considération les aspects de la pédagogie spécialisée, et précise les moyens de sa mise œuvre.
- b) Dans la formation des enseignantes et enseignants pour les niveaux de la scolarité obligatoire, la pédagogie spécialisée est comprise et transmise comme un thème transversal. Les aspects de la pédagogie spécialisée sont développés dans l'ensemble des modules de la formation, mais ils sont également au centre de modules spécifiques dédiés à la pédagogie spécialisée, réalisés en coopération avec des expertes et experts dans le domaine.
- c) La formation des enseignantes et enseignants pour les niveaux de la scolarité obligatoire transmet une approche globale et systémique, qui ne met pas uniquement l'accent sur les caractéristiques ou le diagnostic de l'enfant avec des besoins particuliers (« special needs »).

3. Recommandations de compétences

Les recommandations de compétences s'articulent autour des thèmes suivants : hétérogénéité et pédagogie spécialisée, enseignement et méthodologie ainsi que collaboration.²

Thème	Les étudiantes et étudiants...
Collaboration	<ul style="list-style-type: none">... connaissent les mesures de conseil et les systèmes de soutien scolaire et extrascolaire.... reconnaissent à quel moment ils doivent, en tant qu'enseignantes et enseignants, avoir recours à un soutien.... connaissent les tâches et la responsabilité de toutes les parties concernées au sein d'une école intégrative.... collaborent en équipe avec des enseignantes et enseignants spécialisés et d'autres expertes et experts (notamment en parlant le même langage ou en planifiant les mêmes cours), et utilisent les différentes compétences de façon mutuelle et complémentaire en faveur d'élèves individuels et de la classe entière.... sont conscients de l'importance de la collaboration avec les parents des enfants ayant des besoins particuliers et de celle avec une enseignante spécialisée ou un enseignant spécialisé ou avec des services compétents.

² En s'inspirant de l'articulation de l'Union suisse des instituts de formation en pédagogie curative (cf. UIPC 2003).

Berne, 14 septembre 2016

«Aspects de la pédagogie spécialisée dans la formation des enseignantes et enseignants des classes ordinaires»

Recommandations de la Chambre des hautes écoles pédagogiques de swissuniversities

Pédagogie spécialisée et hétérogénéité	<ul style="list-style-type: none">... connaissent des bases légales et les concepts centraux concernant l'intégration scolaires ainsi que le discours scientifique sur la pédagogie inclusive.... connaissent les notions et les caractéristiques importantes liées à un handicap, à des difficultés d'apprentissage ou à un trouble.... connaissent les tâches et la responsabilité des enseignantes et enseignants ordinaires dans le domaine de l'école intégrative.... adoptent une attitude réflexive vis-à-vis de l'hétérogénéité, qu'ils mettent en lien avec les <i>expériences</i> réalisées <i>durant</i> la période de <i>formation</i> pratique et prennent position dans les débats sur la pédagogie intégrative ou inclusive.... sont prêts à planifier, à réaliser et à évaluer des cours destinés à des groupes hétérogènes et à examiner les élèves de manière différenciée selon les capacités individuelles de chacun d'entre eux.
Evaluation et enseignement	<ul style="list-style-type: none">... pratiquent un enseignement différencié sur la base de leurs compétences en matière de science et de didactique de branche.... évaluent les élèves de manière différenciée selon les capacités individuelles de chaque élève.... identifient les besoins de soutien de chaque élève en collaboration avec toutes les parties concernées.... utilisent les ressources et les compétences disponibles en vue d'apporter l'aide nécessaire aux élèves ayant des besoins particuliers.... considèrent les diagnostics et leurs résultats de manière critique et réfléchie.... connaissent leurs limites personnelles face à des défis particuliers de leur classe.

4. Recommandations pour la mise en pratique

Les responsables des institutions chargées de la formation d'enseignantes et enseignants assurent que...

- ... les formateurs et formatrices visent à transmettre une attitude intégrative.
- ... les formateurs et formatrices de la pédagogie générale se penchent sur les principes les plus importants de la pédagogie spécialisée, de l'intégration scolaire et du discours scientifique sur l'inclusion.
- ... dans leurs stages, les étudiantes et étudiants expérimentent la plus grande diversité possible quant au niveau, au lieu, à la composition des classes, etc.
- ... les étudiantes et étudiants ont un aperçu des différentes formes de collaboration avec les enseignantes et enseignants spécialisés et d'autres expertes et experts. Dès que possible, l'occasion est donnée aux étudiantes et étudiants de s'exercer à cette collaboration.
- ... des investissements dans le domaine de la didactique des hautes écoles et du développement du personnel sont effectués sous le point de vue d'une pédagogie intégrative ou inclusive.
- ... des projets de recherche portés par des équipes mixtes, dont les champs de spécialisation sont rattachés à l'enseignement spécialisé et à l'enseignement «régulier», sont favorisés.

Berne, 14 septembre 2016

«Aspects de la pédagogie spécialisée dans la formation des enseignantes et enseignants des classes ordinaires»

Recommandations de la Chambre des hautes écoles pédagogiques de swissuniversities

- ... une interaction prend place entre la pédagogie générale et la pédagogie spécialisée, en associant des partenaires de formation internes et/ou externes, pour:
 - ... garantir le soutien commun des étudiantes et étudiants dans des situations intégratives pendant des stages;
 - ... offrir aux étudiantes et étudiants la possibilité de rencontrer des spécialistes de différents domaines ;
 - ... offrir aux étudiantes et étudiants des deux filières la possibilité de réaliser des travaux de fin d'études en collaboration;
 - ... permettre des rencontres entre les futurs enseignants et enseignantes des classes ordinaires et les enseignantes et enseignants spécialisés;
 - ... permettre aux futurs enseignants et enseignantes des classes ordinaires de se faire un meilleur aperçu du champ d'activité des enseignantes et enseignants spécialisés et vice-versa;
 - ... encourager une meilleure compréhension mutuelle des rôles professionnels de chacun;
 - ... faciliter l'échange de ressources entre les filières;
 - ... préparer les étudiantes et étudiants à la coopération entre les enseignantes et enseignants des classes ordinaires et les enseignantes et enseignants spécialisés.

Berne, 14 septembre 2016

«Aspects de la pédagogie spécialisée dans la formation des enseignantes et enseignants des classes ordinaires»

Recommandations de la Chambre des hautes écoles pédagogiques de swissuniversities

Bibliographie

CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique) (2007a): Terminologie uniforme pour le domaine de la pédagogie spécialisée adoptée par la CDIP le 25 octobre 2007 sur la base de l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée.

Page consultée le 02.03.2016 sur:

http://www.edudoc.ch/static/web/arbeiten/sonderpaed/terminologie_f.pdf

Prenzel, Annedore (2006): Pädagogik der Vielfalt. Verschiedenheit und Gleichberechtigung in Interkultureller, Feministischer und Integrativer Pädagogik (3. Aufl.). Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften/GWV Fachverlage GmbH.

VHpA (2003): Place de la pédagogie spécialisée dans la formation de base. Positionspapier.

Page consultée le 20.05.2015 sur: www.vhpa-uipc.ch/download_f/pdf_f/Pospapier_%20deutsch.01.03.pdf
